

Mémoire déposé le 22 octobre 2020 dans le cadre des audiences publiques Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Par Marie-Eve Bisson Neeser

En tant que citoyenne, je prends un moment pour vous partager mon opposition face au projet GNL Québec, à la construction du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay ainsi qu'au gazoduc de 750 km traverserait du nord de l'Ontario par l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'état actuel du monde est très préoccupant, que ce soit le déclin de la biodiversité, la crise climatique, le plastique dans les océans, la déforestation ou encore la contamination de l'eau sur la planète. Individuellement, nous sommes appelés à faire notre part, à notre échelle, bien que cela puisse sembler bien insignifiant face à l'ampleur des enjeux. Nous sommes conscients qu'il faut des changements stratégiques, structurels et institutionnels afin de réellement faire la différence. Il est hypocrite de demander aux citoyens de faire leur recyclage, de réduire leur consommation d'eau ou encore d'utiliser le transport en commun alors que de grandes entreprises poursuivent leurs activités très dommageables et que les gouvernements que nous élisons leurs accordent les autorisations. Ces entreprises ont les ressources pour rémunérer des spécialistes afin de monter des dossiers solides, de faire du lobbying et de s'assurer de voir leurs intérêts davantage pris en considération dans les décisions politiques. Face à ces gros joueurs qui œuvrent pour accroître leurs profits et ceux de leurs actionnaires, nous les citoyens, nous défendons les intérêts du bien commun, de la nature, de la vie sur Terre et des générations futures. J'ajoute ma voix à mes concitoyens pour m'opposer à ce projet et je vous demande d'en faire de même.

GES et Changements climatiques

Les engagements internationaux pour lutter contre les changements climatiques sont à la traîne par rapport aux informations scientifiques et à l'urgence d'agir. Ils nécessitent de nombreuses années de négociation entre les États et de compromis entre leurs intérêts pour fixer des objectifs. Les citoyens demandent des actions et des engagements concrets de la part des gouvernements puisque les petites actions quotidiennes et individuelles ne sont pas suffisantes pour renverser la tendance du réchauffement actuel. Il faut des actions à échelle stratégique, des politiques publiques et de grands projets de société pour faire une différence et aller dans le sens d'un réel renversement de l'augmentation de la température moyenne de la planète. Les citoyens, nous comptons sur les gouvernements pour assumer leur rôle en ce sens, puisqu'ils nous représentent, qu'ils sont responsables du bien commun et que leurs décisions ont d'importantes répercussions sur les populations humaines actuelles et futures ainsi que sur les écosystèmes dont dépendent nos vies. Ils doivent donc assumer leurs responsabilités et être sérieux dans le respect des engagements climatiques, mais surtout dans leurs efforts pour assurer le maintien des conditions de vie actuelles sur Terre. Le projet GNL Québec a lui seul serait à la source de 50 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par an (extraction à combustion). Cela correspond à 10 millions de voitures supplémentaires annuellement sur les routes (Greenpeace, 2020¹). Les efforts de réduction des gaz à effet de serres réalisés depuis 1990 seraient annulés (REF). Seule cette information devrait suffire à refuser ce projet, de la construction du pipeline à celle de l'usine de liquéfaction et l'exportation du gaz naturel. Les projections climatiques sont dramatiques. Notre génération et celles à venir vivront de très difficiles périodes. Les rapports du GIEC le confirment depuis des années. Le réchauffement

¹ Greenpeace (2020, 28 juillet). Les faces cachées du projet GNL/Gazoduc. Communiqué de Presse. <https://www.greenpeace.org/canada/fr/communiquede-presse/24849/le-projet-gnl-quebec-en-bref/> (Page consultée le 19 octobre 2020)

climatique s'accroît, nous nous dirigeons de plus en plus sur la trajectoire des pires scénarios de réchauffement et les impacts sur l'ensemble des biomes et des populations seront nombreux et importants (GIEC, 2014a²; 2014b³; 2019⁴). Nous ne pouvons plus exploiter les hydrocarbures, que ce soit le charbon, le pétrole ou encore le gaz naturel. Le gaz naturel est présenté comme une énergie de transition, mais pourquoi faire un si grand détour avant d'entamer une réelle transition. Cette source d'énergie contribue au réchauffement climatique puisque le méthane qui la constitue a un potentiel de réchauffement 84 fois plus important que le CO₂ sur 20 ans (Greenpeace, 2020). D'autres alternatives existent et il faut d'urgence s'y tourner. Investir dans de si importantes infrastructures maintenant garantit des décennies de plus d'extraction d'hydrocarbures par fracturation dans l'Ouest canadien, alors qu'il faut rapidement cesser ces activités. De plus, la fracturation hydraulique, tout comme elle a été décriée dans le cas des projets de gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent et de pétrole sur l'Île d'Anticosti, engendre d'importants impacts et risques environnementaux tels que la contamination de l'eau potable, des séismes ou encore des fuites et émissions de méthane (Équiterre, 2020⁵; Greenpeace, 2020; Louarn, 2016⁶). L'application de cette technique pour extraire les hydrocarbures est fortement remise en cause, allant même jusqu'à être interdit dans certaines régions (Reuters, 2014⁷; Radio-Canada, 2014⁸).

Écosystèmes et biodiversité

Le projet GNL Québec, tant le tracé du pipeline que l'usine de liquéfaction et le transport par méthanier aura des impacts sur les espèces et les écosystèmes terrestres et marins. Dans un contexte alarmant de déclin mondial de la biodiversité, tous les moyens doivent être pris pour conserver les écosystèmes et les espèces. De nombreuses études démontrent sans conteste que les taux d'extinction des espèces et de dégradation et perte d'habitats s'accroissent à un rythme sans précédent; une sixième extinction massive

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014a). *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève, Suisse, GIEC, 161p.

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2014b). *Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité Résumés, foire aux questions et encarts thématiques. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 201p.

⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2019). *Résumé à l'intention des décideurs, Changement climatique et terres émergées: rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*. Genève, Suisse, GIEC, 36p.

⁵ Équiterre (2020). GNL Québec – ce que vous devez savoir. *Actualité*. <https://www.equiterre.org/actualite/gnl-quebec-%E2%80%93-ce-que-vous-devez-savoir> (Page consultée le 20 octobre 2020)

⁶ Louarn, A.-D. (2016, 29 mars). Rapport : la fracturation hydraulique cause presque tous les séismes en Alberta et en C.-B. *Ici Radio-Canada Alberta*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/772980/fracking-fracturation-hydraulique-seisme-tremblements-terre-canada-ouest-alberta-cb> (Page consultée le 20 octobre 2020)

⁷ Reuters (2014, 5 novembre). Une ville texane pionnière de la fracturation hydraulique vote son interdiction. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/692515/denton-texas-fracturation-hydraulique-referendum-vote-interdiction> (Page consultée le 20 octobre 2020)

⁸ Radio-Canada (2014, 18 décembre). Le Nouveau-Brunswick présente son moratoire sur la fracturation hydraulique. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/698900/moratoire-gaz-schiste-nouveau-brunswick> (Page consultée le 20 octobre 2020)

est entamée (Ceballos *et al.*, 2015⁹; Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES], 2019¹⁰; WWF, 2020¹¹). Les données sont effarantes. Entre 1970 et 2016, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a baissé de 68% (WWF, 2020). 75% du milieu terrestre est « sévèrement altéré » par les activités anthropiques et 66% du milieu marin. Près d'un million d'espèces dans le monde sont menacées d'extinction. Environ 9% des espèces terrestre du monde n'ont pas un habitat suffisant pour assurer leur survie à long terme. En moyenne, 25% des espèces des groupes de vertébrés, d'invertébrés et de plantes sont menacées d'extinction. D'ici la fin du siècle, la production primaire nette des océans devrait diminuer entre 3 et 10% en raison des changements climatiques (IPBES, 2019). Les biens et services écosystémiques que nous obtenons de la nature sont affectés et la survie de bien des espèces, dont *Homo sapiens*, est mis en péril (Millennium Ecosystem Assessment, 2005¹²; IPBES, 2019). Les 20 objectifs mondiaux d'Aichi pour la biodiversité devant être atteints pour 2020 ne le seront visiblement pas d'ici la fin de l'année, car les pays n'ont pas tenu leurs engagements (IPBES, 2019). Le plan sera reconduit pour 2030, mais cette fois-ci un autre échec n'est pas possible ni acceptable et tous doivent s'y atteler. Comme le rapporte l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN), l'année 2020 est décisive pour arrêter le déclin de la biodiversité partout sur la planète (UICN, 2020a¹³). Le Québec, avec son vaste territoire naturel, a un rôle important à jouer dans la préservation de la biodiversité. Les projets tels que GNL Québec nuiraient à la biodiversité et participeraient à son déclin. Il contribuerait à empêcher le Canada d'atteindre ses objectifs de conservation et minerait sa crédibilité. Même en atteignant l'objectif de protéger 17% de la superficie de son territoire et 10% des zones côtières et marines, quelle est la valeur de cette protection si des exceptions sont faites pour laisser passer davantage de navires de transport en zone protégée?

Selon ce qui a été rapporté lors des audiences publiques, une soixantaine d'espèces seraient affectées par le projet GNL Québec, dont des espèces à statut particulier (Gagnon, 2020). Trente espèces végétales et animales à statut particulier verraient leur survie menacée par les activités et par le pipeline (Greenpeace, 2020a¹⁴). C'est le cas du rorqual bleu qui est désigné comme espèce en voie de disparition selon la loi sur les espèces en péril et de la baleine noire ainsi que le marsouin commun qui fréquentent l'estuaire du St-Laurent (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2009; Gagnon, 2020; Equiterre, 2019a¹⁵). Le béluga

⁹ Ceballos, G., Ehrlich, P.R., Barnosky, A.D., Garcia, A., Pringle, R.M. & Palmer, T.M. (2015). Accelerated modern human-induced species losses: entering the sixth mass extinction. *Science Advances*, vol. 1, no 5, DOI: 10.1126/sciadv.1400253

¹⁰ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). (2019, 6 mai). Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère. Communiqué de Presse. <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr> (Page consultée le 20 octobre 2020)

¹¹ WWF (2020). Living Planet Report – 2020: Bending the curve of biodiversity loss. Gland, Suisse. <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante> (Page consultée le 21 octobre 2020)

¹² Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Island Press, Washington, DC. <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf> (Page consultée le 20 octobre 2020)

¹³ Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). (2020, 12 mars). 2020, année décisive pour stopper le déclin accéléré de la biodiversité, en France et dans le monde. Communiqué de Presse. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2020/03/cp_12-mars-comit-franais-deluicn-docx.pdf (Page consultée le 20 octobre 2020)

¹⁴ <https://www.greenpeace.org/canada/fr/communiquede-presse/24849/le-projet-gnl-quebec-en-bref/>

¹⁵ Équiterre. (2019a). Dossier complet – GNL Québec : Les faits jusqu'à présent. *Équiterre*, Actualité. <https://www.equiterre.org/actualite/dossier-complet-gnl-quebec-les-faits-jusqua-present> (Page consultée le 20 octobre 2020)

(*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent et reliquat de la dernière glaciation, est une espèce en voie de disparition en vertu de la Loi sur les espèces en péril (Pêches et Océans Canada [MPO], 2019a¹⁶). Il fait l'objet d'un programme de rétablissement élaboré par Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Environnement Canada ainsi que différents ministères provinciaux et autres acteurs (MPO, 2012a¹⁷). Il est donc de la responsabilité du gouvernement fédéral, mais également du gouvernement provincial et de tous les citoyens d'assurer la protection de l'espèce, son rétablissement et la mise en œuvre et le succès du programme (MPO, 2012a). La situation du béluga est actuellement très préoccupante. La population s'établissait à environ 10 000 individus avant 1885, mais elle chuta et atteignit 1000 individus dans les années 1980. Le déclin se poursuit depuis une vingtaine d'années et selon les estimations de 2012, la population serait de 900 individus (MPO, 2019a). La population diminuerait de 1% par année (Gagnon, 2020¹⁸). Plusieurs menaces pèsent encore sur cette espèce, telles que la pollution marine et les déversement de produits toxiques, l'empêchement dans les engins de pêche, la baisse des ressources alimentaires, le dérangement ainsi que la dégradation de leur habitat et les perturbations qu'ils y subissent dont les collisions avec les navires (MPO, 2019a; MPO, 2012a). Comme expliqué lors de l'audience publique notamment par Robert Michaud du GREMM, l'augmentation du nombre de navires par le passage de 320 super-méthaniers de gaz naturel liquéfié dans la rivière Saguenay et l'estuaire du St-Laurent augmentera les risques de collision, la perturbation sonore, le dérangement et potentiellement aussi la pollution de l'eau. Le bruit produit par les grands navires marchands qui transporterait le gaz naturel liquéfié serait de 20 décibels supérieur à un navire de plus petite taille, soit près de 100 fois supérieur (Gagnon, 2020; Villeneuve, 2020¹⁹). Le béluga a toutefois besoin d'un environnement silencieux puisqu'il s'oriente et s'alimente par écholocalisation (MPO, 2019a). Les perturbations engendrées par le Projet GNL Québec pourraient être le coup de grâce pour cette espèce emblématique du St-Laurent. Ainsi, tous les efforts et toutes les ressources investies dans la recherche et dans la protection de cette espèce depuis les années 1980 seraient anéantis. Le plan de rétablissement et ses objectifs ne seraient pas respectés ni atteints. Celui-ci vise à rétablir la population de bélugas à 7070 individus pour 2050 ou 2100 selon le taux de croissance de la population notamment en diminuant les contaminants, les dérangements anthropiques, protéger l'habitat du béluga sur son aire de répartition (figure 1), puis atténuer les effets des menaces sur son rétablissement (MPO, 2012a). La protection et la survie des veaux est également un enjeu important pour le rétablissement de l'espèce, mais pourrait être davantage mis à risque avec l'augmentation du trafic maritime. Déjà, la mortalité de femelles en couche et de nouveau-nés est importante (Gagnon, 2020). Lors de la publication du plan, le rétablissement du béluga était considéré

¹⁶ Pêches et Océans Canada (MPO). (2019a). Beluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent). In Gouvernement du Canada, Espèces aquatiques. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/belugaStLa-fra.html> (Page consultée le 19 octobre 2020)

¹⁷ Pêches et Océans Canada (MPO). (2012a). *Programme de rétablissement du béluga (Delphinapterus leucas), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada*, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/beluga-population-estuaire-saint-laurent.html> (Page consultée le 13 octobre 2020)

¹⁸ Gagnon, M. (2020, 25 septembre). Projet de GNL Québec : Pêches et Océans Canada craint pour le béluga du Saint-Laurent. *ICI Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1736510/bape-audiences-traffic-maritime-impacts-methanier> (Page consultée le 20 octobre 2020)

¹⁹ Villeneuve, F. (2020). Audiences du BAPE : le transport maritime et ses impacts. *Ici Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1735783/audience-bape-gaz-naturel-liquefie-gnl> (Page consultée le 20 octobre 2020)

comme réalisable puisque les quatre critères suivants étaient respectés : un nombre suffisant d'individus pour se reproduire pour assurer le maintien ou l'augmentation de la population, un habitat convenable disponible pour l'espèce, l'évitement ou l'atténuation des principales menaces pesant sur le béluga, puis l'existence et l'application de techniques de restauration, de décontamination et de diminution des impacts sur les individus et les habitats (MPO, 2012a). Cependant, la réalisation du Projet GNL Québec minerait le respect de ces critères et donc également les possibilités de rétablissements. Le béluga est appelé le canari des mers en raison de ses chants, toutefois il est aussi le canari dans la mine pour l'écosystème de la rivière Saguenay ou de l'estuaire du Saint-Laurent (MPO, 2019a). Bien que des montants importants seront investis en recherche pour connaître les impacts du transport maritime sur les espèces marines et les atténuer, le meilleur moyen pour éviter d'empirer la situation déjà critique est de rejeter ce projet.

Le risque d'introduire des espèces exotiques envahissantes par le délestage des eaux des navires est également préoccupant et a été soulevé lors de l'audience publique (Gagnon, 2020). La différence de salinité entre les eaux déversées et les eaux de réception a aussi été relevée. Le déversement d'eau très salée dans les eaux de la Rivière Saguenay pourrait affecter, comme mentionné lors des audiences publiques.

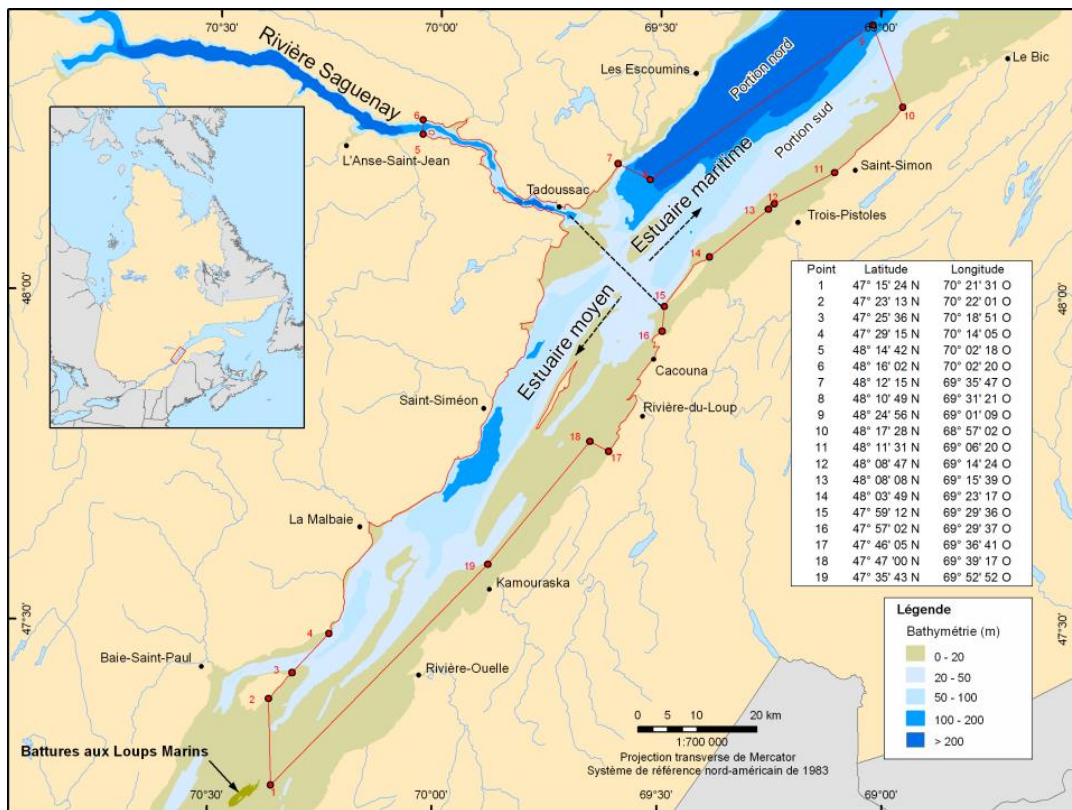


Figure 1. Habitat essentiel du béluga (tracé rouge) et bathymétrie de l'estuaire du Fleuve St-Laurent (Pêches et Océans Canada, 2019a)

Il s'agirait également d'un dangereux précédent pour la conservation des espèces à statut particulier et des aires protégées. En effet, s'y trouve également le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent d'une superficie de 1245 km² qui abrite près de 1000 espèces animales et végétales et un réseau alimentaire complexe. La confluence des eaux des Grands Lacs, de la rivière Saguenay et de l'océan Atlantique en fait

un site à la biodiversité très riche, mais dont l'état est préoccupant en raison des pressions anthropiques environnantes (Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2009²⁰). Le Canada s'est engagé à protéger 17% de son territoire terrestre et 10% des zones côtières et marines pour 2020, puis 25% des zones côtières et marines d'ici 2025 et 30% d'ici 2030 dans le cadre des objectifs d'Aichi, plus d'efforts sont nécessaires pour atteindre ces objectifs (Pêches et Océans Canada, 2020²¹). Bien qu'il s'agisse d'objectifs établis au niveau fédéral, ils s'appliquent au Québec et sont pour le bien commun. Cependant, outre la protection théorique de grandes superficies, leur intégrité écologique doit être respectée, ce qui ne peut être fait avec l'augmentation importante du trafic maritime par des navires de transport. Les aires protégées ne doivent pas être que théoriques. Le projet GNL Québec ne doit pas supplanter les objectifs de conservation des aires protégées, dont le Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent qui servira de voie de transport pour l'exportation du gaz naturel liquéfié.

De plus, ce projet présente aussi des risques puisqu'en cas d'explosion, l'onde de choc serait très importante et causerait la dévastation des communautés avoisinante et du territoire (Blanchette-Pelletier, 2019²²). Mettre ainsi en péril la vie des gens, de surcroît pour des intérêts pécuniers et étrangers, est vraiment insultant pour une province qui a connu la tragédie de Lac-Mégantic. Aussi, alors que les gouvernements tentent d'entretenir un processus de réconciliation avec les Premières Nations qui réclament plus de souveraineté sur leur territoire, ce projet qui empiète sur le territoire autochtone ne devrait pas aller de l'avant. Encore une fois, leurs intérêts et leur position ne sont pas pris en compte, comme s'ils étaient des citoyens de seconde classe dont le territoire peut être offert au plus offrant.

Le projet est temporaire, plusieurs décennies, dans notre histoire, mais les impacts perdureront bien au-delà de sa durée de vie. Les bénéfices de ce projet, des bénéfices pécuniers, seront limités entre quelques mains déjà bien nanties, alors que les coûts seront imposés à l'ensemble de notre société, à l'ensemble de l'humanité, aux générations futures ainsi qu'à la nature dont nous dépendons. Debout devant le Fleuve Saint-Laurent, à Tadoussac, humant les effluves salés et frissonnant par la brise, on ne peut être que transporté par sa beauté. L'amour de notre territoire, de la nature et de notre prochain ne peut être qu'une injonction pour refuser ce projet et rêver de mieux.

²⁰ Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent (2009). *Plan directeur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*. 84 p. http://parcmarin.gc.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan_directeur_PMSSL_fr.pdf (Page consultée le 20 octobre 2020)

²¹ Pêches et Océans Canada (2020). Réalisation des objectifs de conservation marine du Canada. *Écosystèmes aquatiques*, Gouvernement du Canada. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/plan/index-fra.html> (Page consultée le 20 octobre 2020)

²² Blanchette Pelletier, D. (2019). Les verts prônent l'abandon de GNL Québec, les autres partis ne se mouillent pas. *Radio-Canada Info*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1315745/gnl-quebec-verts-parti-vert-abandon-elections> (Page consultée le 20 octobre 2020)